

**DISTRIBUTION RETREINTE AUX MEMBRES**

# **PROCÈS-VERBAL**

**de la réunion extraordinaire  
du Conseil national d'administration**

**9 mai 2022**

**par vidéoconférence**

**RÉUNION EXTRAORDINAIRE**  
**DU CONSEIL NATIONAL D'ADMINISTRATION**

**9 mai 2022**

**ORDRE DU JOUR**

1. Rapport du Comité permanent d'examen des mesures disciplinaires
  
2. Mesures disciplinaires  
Derek Yap c. Paul Johnston, Syndicat des employé-e-s du Yukon
  - i. discussion du dossier
  - ii. motion de mesure disciplinaire
  
3. Mesures disciplinaires  
Karine Kergoat c. Chantal Ouellette, Syndicat des employé-e-s de la Sécurité et de la Justice
  - i. discussion du dossier
  - ii. motion de mesure disciplinaire

## TABLE DES MATIÈRES

1. RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT D'EXAMEN DES MESURES DISCIPLINAIRES.....	2
2. MESURES DISCIPLINAIRES – SESJ (À HUIS CLOS).....	2
3. MESURES DISCIPLINAIRES – SEY (À HUIS CLOS).....	2

## ANNEXES

Annexe A RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT D'EXAMEN DES MESURES DISCIPLINAIRES.....	5
Annexe B MOTION DE MESURE DISCIPLINAIRE – SESJ.....	6
Annexe C MOTION DE MESURE DISCIPLINAIRE – SEY.....	7

**RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU  
CONSEIL NATIONAL D'ADMINISTRATION  
par vidéoconférence**

**PROCÈS-VERBAL**

**Le 9 mai 2022**

**LUNDI 9 MAI 2022**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La réunion commence à 11 h sous la présidence de Chris Aylward, président national de l'AFPC. Les membres suivants sont présents :

Sharon DeSousa, vice-présidente exécutive nationale; Lorraine Rousseau, vice-présidente exécutive régionale, Nord; Jamey Mills, vice-président exécutif régional, Colombie-Britannique; Marianne Hladun, vice-présidente exécutive régionale, Prairies; Craig Reynolds, vice-président exécutif régional, Ontario; Alex Silas, vice-président exécutif régional, Région de la capitale nationale; Yvon Barrière, vice-président exécutif régional, Québec; Colleen Coffey, vice-présidente exécutive régionale, Atlantique;

Milton Dyck, Syndicat de l'Agriculture; Eddy Bourque, Syndicat de l'Emploi et de l'Immigration du Canada; Bruce Roy, Syndicat des services gouvernementaux; Shimen Fayad, Syndicat des travailleurs de la santé et de l'environnement; Dave Clark, Union canadienne des employés des transports; Jason Rochon, Syndicat des employé-e-s du Nunavut; June Winger, Union des employés de la Défense nationale; Kevin King, Syndicat des employées et employés nationaux; Gayla Thunstrom, Syndicat des travailleurs du Nord; Claudia Labonté, Syndicat des employés des postes et communications; David Neufeld, Syndicat des employé-e-s de la Sécurité et de la Justice; Marc Brière, Syndicat des employé-e-s de l'Impôt; Virginia Vaillancourt, Syndicat des employé-e-s des Anciens combattants et Steve Geick, Syndicat des employé-e-s du Yukon

Absence motivée :

Mark Weber, Syndicat des Douanes et de l'Immigration

**HORAIRE DES TRAVAUX**

Jeudi 24 mars 2022

de 13 h 30 à 15 h (HSE)

**1. RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT D'EXAMEN DES MESURES DISCIPLINAIRES**

p/a June Winger et Colleen Coffey :

Que soit adopté le rapport du Comité permanent d'examen des mesures disciplinaires.

\* **Vote consigné n° 1. MOTION ADOPTÉE.**

**(ANNEXE A)**

Le CNA procède à une discussion à huis clos sur les cas de mesures disciplinaires du SESJ et du SEY.

**2. MESURE DISCIPLINAIRE – SESJ (À HUIS CLOS)**

Le confrère David Neufeld fait le point sur l'affaire au CNA et répond à ses questions.

p/a Shimen Fayad et Lorraine Rousseau:

Que la motion de mesure disciplinaire soit adoptée telle que modifiée par le Conseil national d'administration.

\* **Vote consigné n° 2. MOTION ADOPTÉE.**

**(ANNEXE B)**

**3. MESURE DISCIPLINAIRE – SEY (À HUIS CLOS)**

Le confrère Steve Geick fait le point sur l'affaire au CNA et répond à ses questions.

p/a Steve Geick et Lorraine Rousseau:

Que la motion de mesure disciplinaire soit adoptée.

\* **Vote consigné n° 3. MOTION ADOPTÉE.**

**(ANNEXE C)**

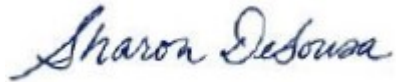
Afin de protéger la vie privée de toutes les parties impliquées dans cette enquête, le confrère Aylward demande aux membres du Conseil de détruire tous les documents liés au cas qui leur ont été fournis pour cette réunion.

**LA SÉANCE EST LEVÉE À 13 H (HAE)**



---

Chris Aylward,  
Président national



---

Sharon DeSousa,  
Vice-présidente exécutive nationale

## VOTES CONSIGNÉS / RECORDED VOTES

Réunion extraordinaire du CNA du 9 mai 2022 / May 9, 2022 Special NBoD Meeting

NAME/NOM	RV VC	RV VC	RV VC
	1	2	3
BARRIÈRE	1	1	1
BOURQUE	1	1	1
BRIÈRE	1	1	1
CLARK	1	1	1
COFFEY	1	1	1
DESOUSA	1	1	1
DYCK	1	1	1
FAYAD	1	1	1
GEICK	1	1	1
HLADUN	1	1	1
KING	4	1	4
LABONTÉ	1	1	1
MILLS	1	1	1
NEUFELD	1	1	1
REYNOLDS	1	1	4
ROCHON	1	1	1
ROUSSEAU	1	1	1
ROY	1	1	1
SILAS	1	1	1
THUNSTROM	1	1	1
VAILLANCOURT	1	1	1
WEBER	4	4	4
WINGER	1	1	1
AYLWARD	1	1	1

LÉGENDE/ LEGEND : 1- pour/yes 2- contre/no 3- abstention/abstain 4- absence/absent



Rapport du  
COMITÉ PERMANENT D'EXAMEN DES MESURES DISCIPLINAIRES

au Conseil national d'administration  
le 9 mai 2022

---

Le Comité a examiné deux dossiers de mesures disciplinaires.

Le Comité recommande ce qui suit au CNA :

1. **Derek Yap c. Paul Johnston, Syndicat des employé-e-s du Yukon (SEY)**

Le Comité a étudié les documents soumis par le confrère Steve Geick, président du SEY, et estime que le processus disciplinaire, tel qu'il est énoncé dans les Statuts et Règlements de l'AFPC, a été correctement suivi. Le Comité convient de présenter le dossier au CNA.

2. **Karine Ker goat c. Chantal Ouellette, Syndicat des employé-e-s de la Sécurité et de la Justice (SESJ), section locale 10032**

Le Comité a étudié les documents soumis par le confrère David Neufeld, président national du SESJ, et estime que le processus disciplinaire, tel qu'il est énoncé dans les Statuts et Règlements de l'AFPC, a été correctement suivi. Le Comité convient de présenter le dossier au CNA.

Le tout respectueusement soumis au nom du Comité.



June Winger  
Présidente

Membres du Comité

Dave Clark  
Colleen Coffey  
Claudia Labonté  
Virginia Vaillancourt  
Mark Weber  
Krista Devine (conseillère technique)  
Bonnie Bates (conseillère technique)  
Meera Chander (conseillère technique)  
Élise Marcil (personnel)

**MOTION DE MESURE DISCIPLINAIRE PRÉSENTÉE AU CONSEIL NATIONAL D'ADMINISTRATION DE L'AFPC**

**Chantal Ouellette (numéro de membre 593456), Syndicat des employé-e-s de la Sécurité et de la Justice**

---

**ATTENDU QUE** Stan Stapleton, président national du Syndicat des employé-e-s de la Sécurité et de la Justice (SESJ), a reçu une plainte déposée par Karine Kergoat, vice-présidente régionale du SESJ pour le Québec, contre Chantal Ouellette, ex-présidente de la section locale 10032, signalant une infraction aux dispositions des alinéas 6a), i) et m) de l'article 25 des Statuts de l'AFPC et des alinéas 4a) et c) du Règlement 12 du SESJ;

**ATTENDU QUE** Stan Stapleton a examiné le dossier et déterminé qu'il y avait suffisamment de preuves *prima facie* pour traiter la plainte;

**ATTENDU QUE** Stan Stapleton a créé un comité d'enquête impartial de trois personnes, qui ont toutes suivi la formation de l'AFPC sur la tenue d'enquêtes conformément au Règlement 19A de l'AFPC, afin d'enquêter sur la plainte;

**ATTENDU QU'**après avoir pris connaissance des faits et entendu les témoignages, le Comité d'enquête a conclu unanimement que Chantal Ouellette avait enfreint les dispositions des alinéas 6a), i) et m) de l'article 25 des Statuts de l'AFPC et des alinéas 4a) et c) du Règlement 12 du SESJ;

**ATTENDU QUE** le Comité d'enquête recommande la suspension de Chantal Ouellette pour cinq (5) ans;

**ATTENDU QUE** l'exécutif national du SESJ a approuvé le rapport du Comité d'enquête, puis en a évalué les recommandations séparément;

**ATTENDU QUE** l'exécutif national du SESJ a tenu un vote pour demander au Conseil national d'administration (CNA) de l'AFPC de suspendre Chantal Ouellette pour deux (2) ans, pour lui interdire à vie d'occuper tout poste d'élue au sein du SESJ, et pour que le bureau national du SESJ n'écarte aucun recours afin de récupérer les fonds détournés de sa section locale 10032;

**IL EST RÉSOLU QUE** Chantal Ouellette (numéro de membre 593456), de la section locale 10032 du SESJ, soit suspendue de l'AFPC pour une période de cinq ans et qu'elle soit tenue de rembourser la somme de 1 670,90 \$ à la section locale.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE** la suspension de Chantal Ouellette (numéro de membre 593456) ne soit pas levée tant que la somme de 1 670,90 \$ n'aura pas été remboursée à la section locale 10032 du SESJ.

**MOTION DE MESURE DISCIPLINAIRE SOUMISE AU CONSEIL NATIONAL D'ADMINISTRATION DE L'AFPC – Paul Johnston (numéro de membre : 925279)**

---

**ATTENDU QUE Steve Geick**, président national du Syndicat des employé-e-s du Yukon, a reçu une plainte de Derek Yap, trésorier du SEY, alléguant que Paul Johnston a enfreint la politique 1.1.1 du SEY sur les cartes de crédit syndicales et la politique 1.1.3 du SEY sur les appareils mobiles;

**ATTENDU QUE Steve Geick** a examiné la plainte et déterminé qu'il y avait suffisamment de preuves à première vue pour justifier une enquête;

**ATTENDU QUE Steve Geick** a confié l'enquête à un comité impartial de trois personnes ayant réussi la formation sur la tenue d'enquêtes conformément au Règlement 19A de l'AFPC;

**ATTENDU QU'**après avoir examiné les faits et les témoignages, le comité d'enquête a conclu à l'unanimité que Paul Johnston a enfreint la politique 1.1.1 du SEY sur les cartes de crédit syndicales et la politique 1.1.3 du SEY sur les appareils mobiles;

**ATTENDU QUE** l'exécutif national du SEY recommande à l'unanimité que Paul Johnston soit suspendu de l'AFPC et interdit de toute charge syndicale, sous réserve d'un réexamen tous les cinq (5) ans;

**IL EST RÉSOLU QUE** Paul Johnston (numéro de membre : 925279) soit suspendu à perpétuité de l'AFPC et soit interdit de toute charge syndicale, sous réserve d'un réexamen tous les cinq (5) ans.